



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan national d'actions 2018 – 2023 sur le loup et les activités d'élevage



**Comité
départemental
loup du Var**

-

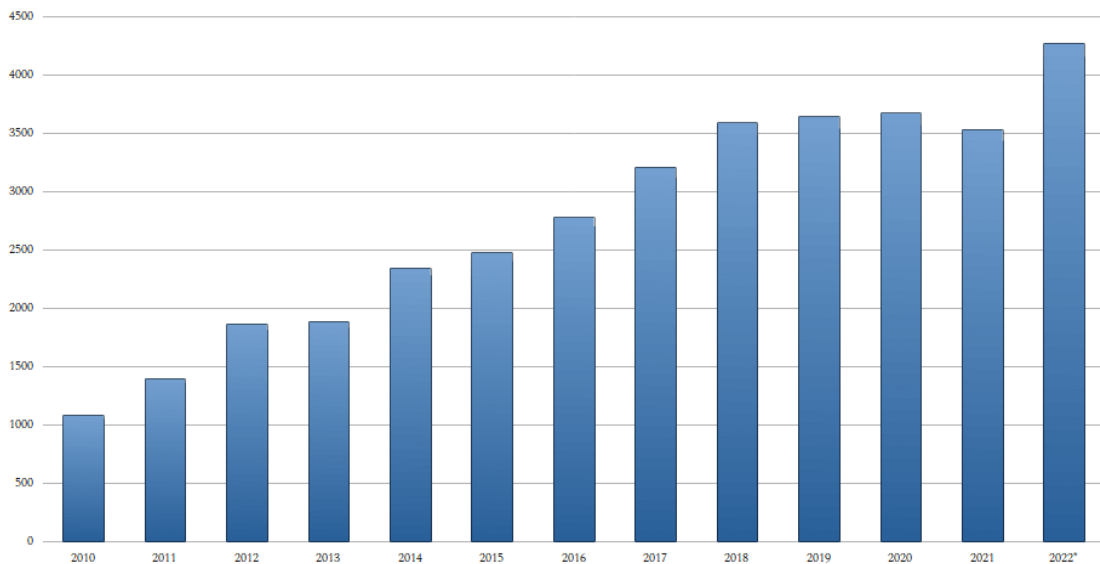
**DREAL - DRAAF
AuRA**





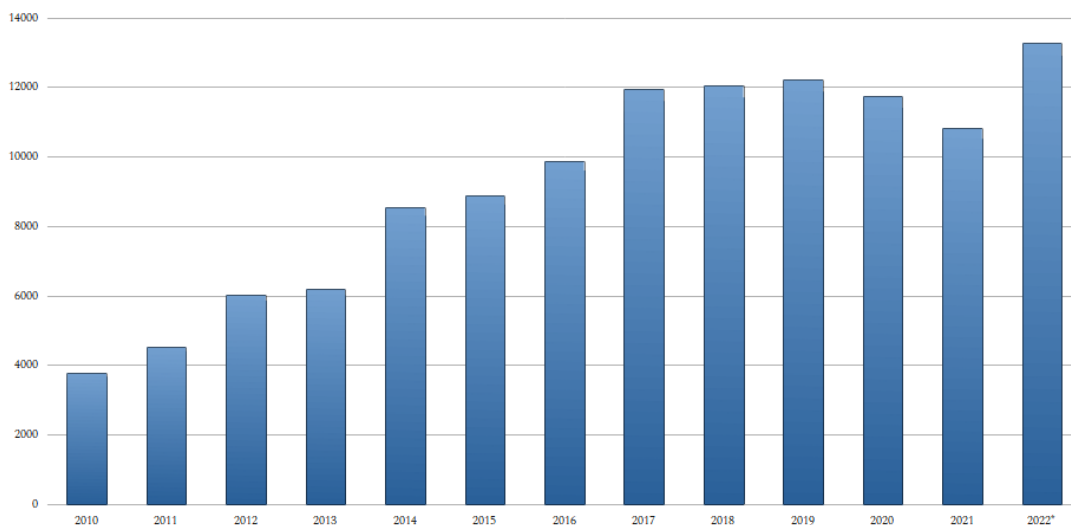
Evolution annuelle des dommages et des victimes

Evolution du nombre de constats depuis 2010



* Donnée non consolidée

Evolution du nombre de victimes depuis 2010

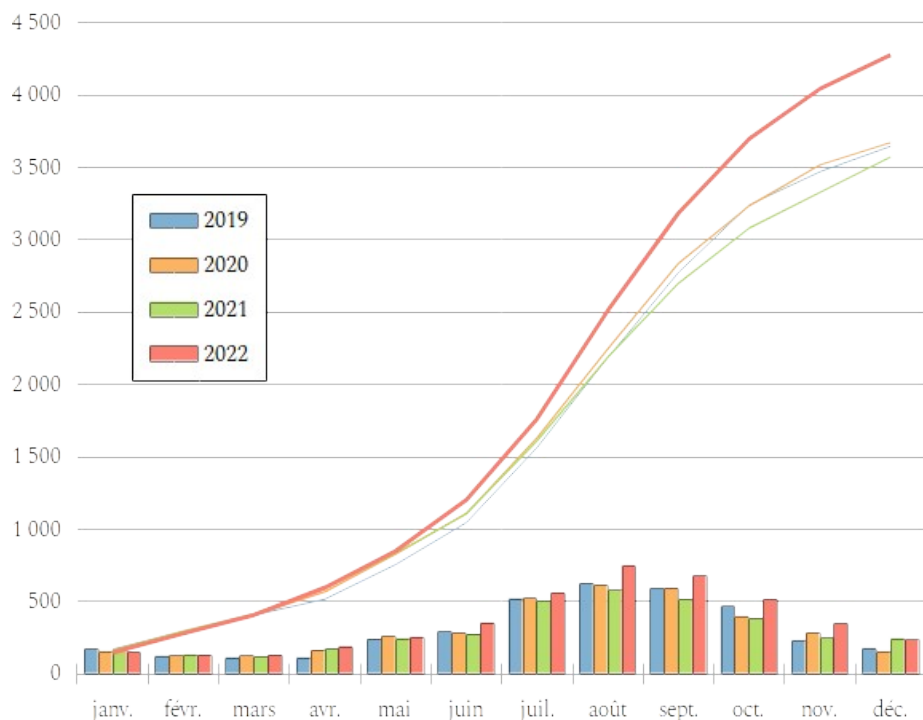


* Donnée non consolidée



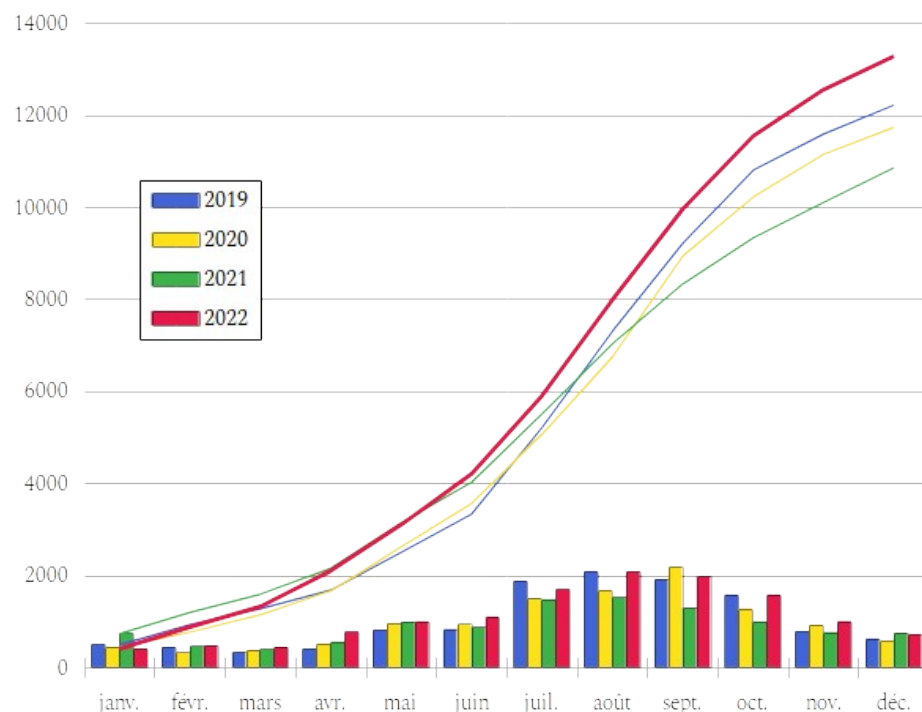
Evolution du nombre de dommages et de victimes

Cumuls du nombre de constats au 31 décembre 2022



+21,6 % du nombre de constats

Cumuls du nombre de victimes au 31 décembre 2022



+23,6 % du nombre de victimes



Revalorisation des barèmes

Pertes indirectes :

Étude lancée par le MTECT (prestataire : l'IDELE), pour évaluer au plus juste les pertes indirectes, liées au stress (avortements, baisse de lactation, perte d'état notamment). Actuellement liées à la taille des troupeaux, ces indemnisations ne sont pas toujours adaptées (parfois sous-évaluées, parfois sur-évaluées).

Résultats attendus en milieu d'année 2023

Une révision du décret s'ensuivra, permettant de réajuster le calcul des pertes indirectes.

Pertes directes :

Le MTECT est en train de revoir les barèmes selon les catégories d'animaux déjà existantes. Une première proposition a été établie, elle reste à discuter avec les partenaires nationaux avant publication de l'arrêté ministériel.

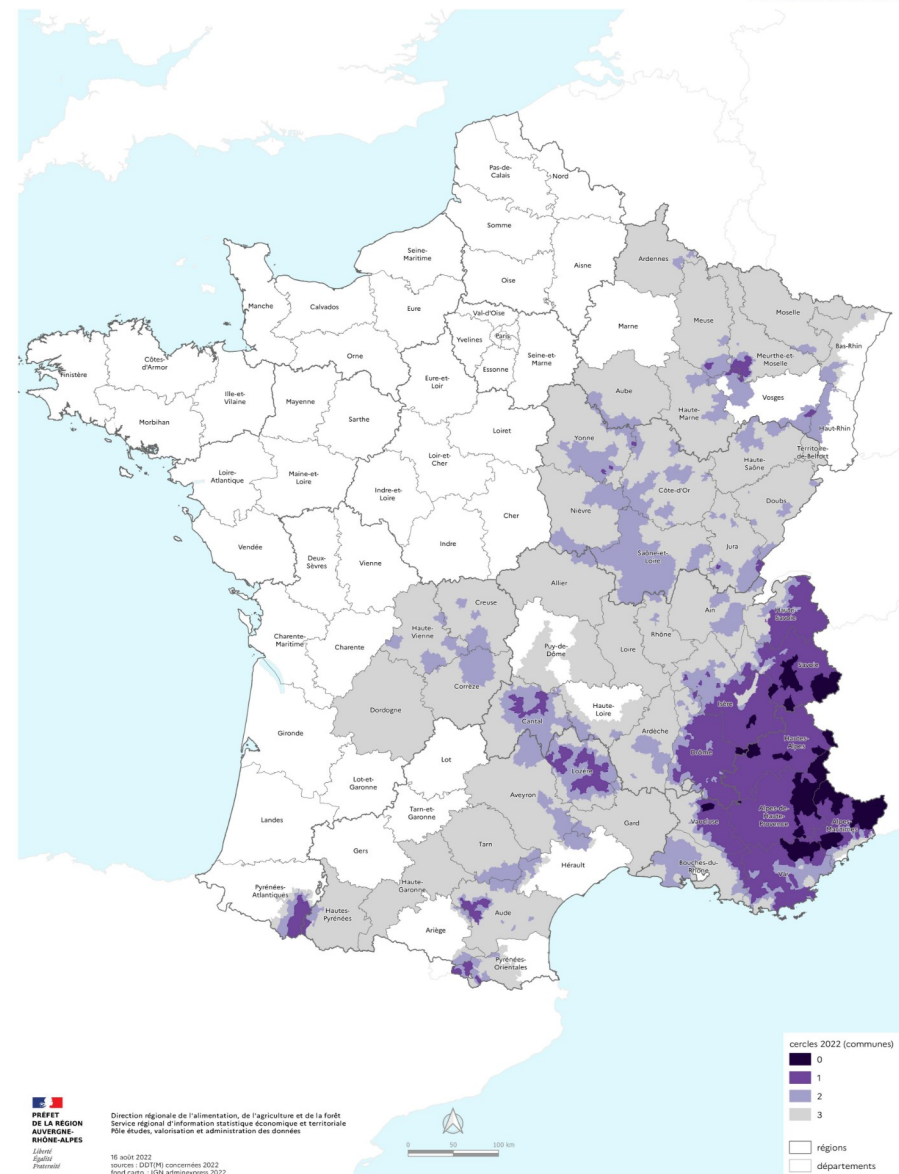
Ensuite, il sera examiné la possibilité d'ajouter des catégories d'animaux (notamment concernant les bovins) : ces modifications seront portées ultérieurement, dans un autre texte.



L'aide à la protection des troupeaux : bilan national 2022

AIDE À LA PROTECTION DES TROUPEAUX CONTRE LA PRÉDATION PAR LE LOUP
DÉLIMITATION DES CERCLES POUR L'ANNÉE 2022

France continentale



50 départements concernés (+14%)

3391 dossiers de demande d'aide (+13%)

dont 495 en cercle 0 (+5%)

dont 2303 en cercle 1 (+4%)

dont 339 en cercle 2 (+77%)

dont 218 en cercle 3 (+57%)

32,7 M€ d'aides publiques

556 ETP de bergers (+3%)

6616 chiens de protection (+23%)

187 accompagnements techniques (+25%)

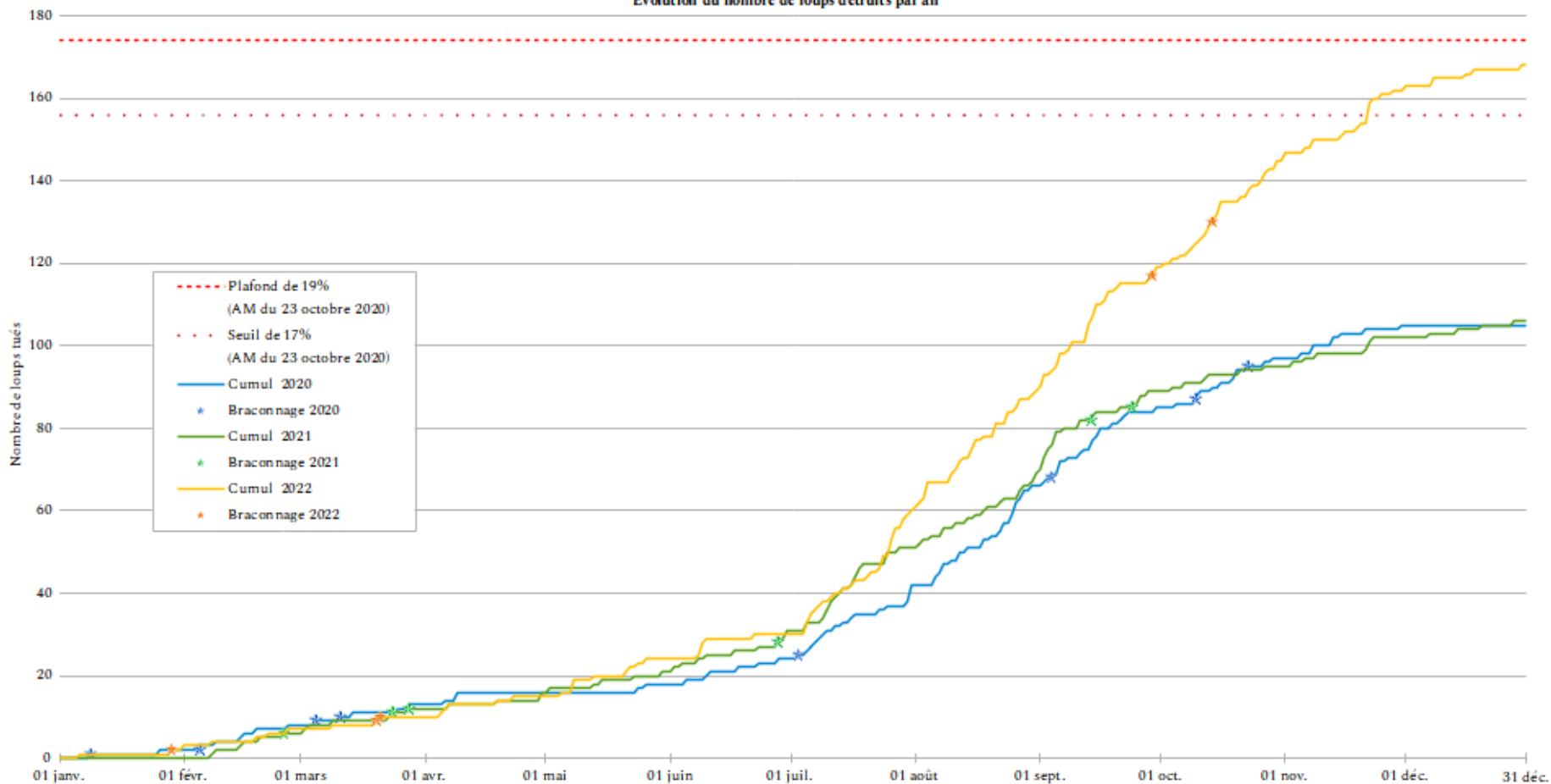


Courbes annuelles de destruction des loups depuis 2020

2022 : 169 loups tués (plafond : 174)

PROTOCOLE D'INTERVENTION SUR LA POPULATION DE LOUPS

Evolution du nombre de loups détruits par an





Prochain PNA 2024-2029

Stratégie nationale portée par le préfet coordonnateur en cours de validation : objectifs de la politique publique, bilan PNA actuel, facteurs de réussite etc.

Différents GT thématiques prévus fin 2022 et début 2023 : communication, bovins, chiens de protection, tirs, accompagnement des éleveurs, louveterie ...

Rédaction du PNA : premier semestre 2023 pour une consultation publique au 3^e trimestre et une validation fin 2023

=> les contributions volontaires (associations, syndicats, etc.) peuvent être adressées par courrier au préfet coordonnateur via l'échelon préfectoral



Thèmes prioritaires identifiés :

- . Fonctionnement des éco-systèmes en présence des loups
- . Étude intégrée des foyers de prédation
- . Effet des tirs (létaux et effarouchement)
- . Écologie comportementale et prédation
- . Influence de la présence du loup sur les activités humaines

Un appel à projet vient d'être lancé pour des expérimentations pouvant être étudiées par le CS du mois de mai, mais ce CS se réunira ensuite régulièrement.



1. Densifier la communication en amont de la prédation

- informer le grand public (spot radio, télé)
- améliorer la communication vers les éleveurs (fiches pratiques à leur attention)
- mieux informer les élus
- informer sur les formations (scolaires, bergers, éleveurs, réseau OFB, élus ...)

2. Structurer la communication

- penser un plan de communication dans la durée
- valoriser une information à diffuser en départements (contenu et plan média)
- améliorer la transparence et réactivité au sein du réseau loup/lynx
- évaluer (qualitatif/quantitatif) les actions mises en place

3. Développer les actions qui fonctionnent et utiliser de nouveaux outils

- diffuser les bonnes pratiques entre éleveurs (exemple : protections efficaces)
- déployer les actions de communication PN et PNR sur les autres territoires
- travailler sur l'information CPT hors estives (par exemple l'hiver, et en plaine).



Retour GT « observatoire de la protection et accompagnement des éleveurs » (6 janvier 2023)

Identification des préoccupations émergentes ou traitées de façon insuffisante par le PNA actuel :

- la protection des ovins en plaine (fort allotement et parcellaire diffus, en zones fréquentées)
- la protection des bovins (pas de caractère contraignant mais tests souhaitables)
- les investissements pastoraux concourant à augmenter l'efficacité des moyens de protection (logements de bergers, ré-ouverture des milieux, etc.)
- les diagnostics multicritères des foyers de prédation (analyse de vulnérabilité augmentée, à l'échelle d'un territoire)
- la pérennisation d'une action type « unité prévention Life WolfAlps EU »

NB : les actions spécifiques aux chiens de protection (statut, médiation, filière, etc.) et au métier de berger (logement, formation, santé au travail, etc.) seront traitées dans des GT *ad hoc*.